



COVID 19 – Les mesures pour les acteurs économiques de

Les commerçants, artisans, professions libérales, vivent tous de la crise sanitaire sur leurs activités respectives. Pour certains par une fermeture totale de leur activité, pour d'autres une activité dégradée et pour d'autres encore, un retour à une activité « normale » grâce à des gestes barrières.

Publié le 29 avril 2020

Retrouvez le communiqué de presse de Nicolas Criaud, maire de Guérande :

" Le gouvernement s'est mobilisé, en apportant les premières aides pour faire face à leur besoin premier qui est leur « trésorerie » :

- › Chômage partiel pour les salariés
- › Fonds de solidarité
- › Prêts garantis par l'Etat
- › Report des échéances de prêt
- › Report de la redevance audiovisuelle
- › Report des loyers dans certains cas

La Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que les fédérations professionnelles accompagnent et soutiennent dans les démarches et sont à l'écoute des besoins, des inquiétudes légitimes.

La Ville de Guérande s'inscrit dans ce combat et affirme sa solidarité vis-à-vis de ses acteurs économiques. Elle a pris les mesures suivantes :

- › La Ville exonère totalement sur l'exercice 2020 la perception des droits pour l'occupation des terrasses et du domaine public.
- › La Ville autorise exceptionnellement les travaux pour les entreprises sur la période du 01/07/2020 au 31/08/2020 sur l'ensemble du territoire guérandais (sauf intra-muros pour des raisons de sécurité).
- › La Ville soutient l'économie locale en poursuivant les investissements prévus au budget avec des appels d'offre lancés ces derniers jours : réfection de l'équipement sportif Jean-Ménager, travaux d'entretien de nos bâtiments, restauration de nos monuments historiques, etc.
- › La Ville soutient votre trésorerie en s'engageant à régler les factures via des échanges avec la Trésorerie dans les plus brefs délais.
- › La Ville accompagne la relance de votre activité par la mise en place d'un Fonds de solidarité Ville pour les acteurs économiques via les associations existantes.
- › La Ville soutient et relaye vos initiatives en mettant à votre disposition ses propres canaux de communication.
- › La Ville vous accompagne avec ses deux managers : Audrey Lefeuvre Manager de Centre-Ville et Adeline Jaffray, Manager Parcs d'activités.
- › La Ville et Cap Atlantique vous soutiennent grâce au fonds de solidarité Résilience en partenariat avec la Région, le département, la Banque des Territoires qui permet de dégager une enveloppe de 600 000 € à destination des entreprises de moins de 10 salariés des 15 communes de Cap Atlantique.

> La Ville a supprimé, pour mémoire, aux entreprises la Taxe locale de Publicité extérieure à la suite de la délibération votée en conseil municipal le 27/05/2019.

Je mesure aujourd'hui que toute cette chaîne de solidarité répond à l'urgence du moment mais que, depuis plus d'un mois de confinement, les interrogations légitimes se font plus pressantes quant à la reprise de votre activité :

- > Quid de la reprise économique ?
- > Quid de l'impact de la mise en place des gestes barrières ?
- > Quid de la date d'ouverture de mon activité ?
- > Et de la pérennité de mon activité à cette sortie de crise ?

La direction de Cap Atlantique en charge du Développement Economique, a mené une enquête du 31/03 au 08/04, avec l'Office de Tourisme Intercommunal, nous permettant d'évaluer l'impact économique de l'épidémie à destination d'environ 1000 entreprises interrogées. 332 d'entre elles ont répondu favorablement. J'ai pris contact avec les professionnels qui vous accompagnent dans cette phase de confinement (banquiers, experts-comptables, propriétaires de fonds de commerce...) afin de recueillir leur perception et ressenti. Globalement, il y a des inquiétudes, à très court terme et sur les mois à venir car l'inconnue reste le chiffre d'affaires qui sera réalisé et la perspective du remboursement des avances de trésorerie ou report d'échéances fiscales ou bancaires. Tout ceci demeure très anxiogène et pourrait conduire à des procédures de redressements judiciaires.

Cette situation ne doit pas être une deuxième épreuve qui ferait suite à la crise sanitaire. Je suis conscient de l'importance des enjeux économiques sur notre commune, véritable poumon de notre territoire. Il nous faut aller plus loin car, les collectivités locales ne pourront répondre seules à ces difficultés.

Je demande aux Guérandais de repenser leur mode de consommation de sortie de crise. La solidarité est la base de notre démocratie et c'est en alliant nos forces que nous gagnerons tous ensemble. Il faut privilégier les circuits courts, avec nos producteurs locaux, nos commerces de proximité, nos artisans car c'est l'âme de notre ville, notre lien social. J'en appelle à un développement à la Guérandaise, solidaire de tous, avec le soutien total à nos acteurs économiques.

Des initiatives formidables ont vu jour, des nouveaux modes de distribution, de l'entraide entre acteurs économiques, des initiatives de solidarité montrant qu'un autre modèle de consommation existe : je souhaite que tous, nous conservions cet esprit et que nous le concrétisions dans nos actes.



HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au Bois
44350 Guérande

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser